

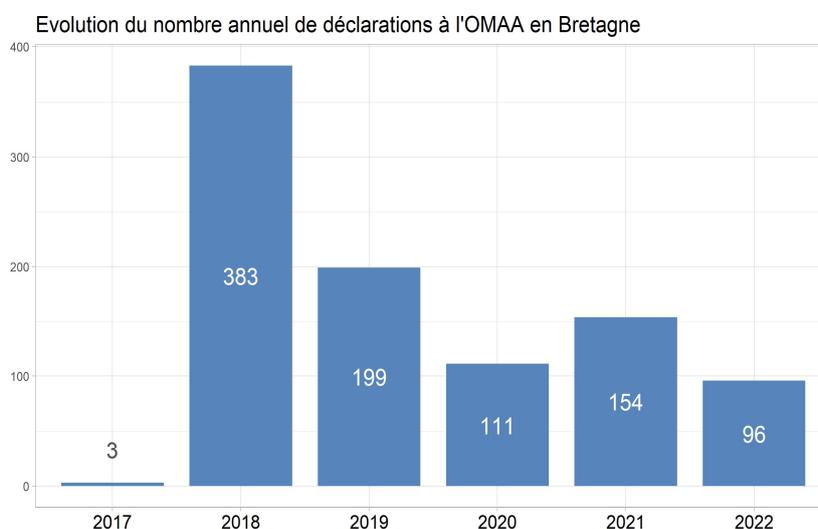


Bulletin d'information de l'Observatoire des **M**ortalités et des **A**ffaiblissements de l'**A**beille mellifère en région Bretagne

Bilan de l'OMAA en Bretagne du 1^{er} août 2021 au 31 décembre 2022
 Agnès Ménage (Référente OMAA Bretagne pour l'OVVT)

Une bonne saison apicole 2022, sanitaire ment parlant

Commençons par un petit 'historique des déclarations enregistrées en Bretagne depuis l'ouverture du Guichet unique fin 2017.



- 2017-2018 : Mortalités hivernales importantes et lorsqu'un apiculteur appelait nous avons enregistré les données pour tous ses ruchers, ce qui explique un nombre très important de déclarations.
- 2019 : Nombreux cas de maladie noire.
- 2020 : Peu de déclarations, pas de dominante sanitaire.
- 2021 : Episodes de maladie noire et « cluster » de loque européenne dans le sud Finistère.
- **2022 : Peu de déclarations, pas de dominante sanitaire.**

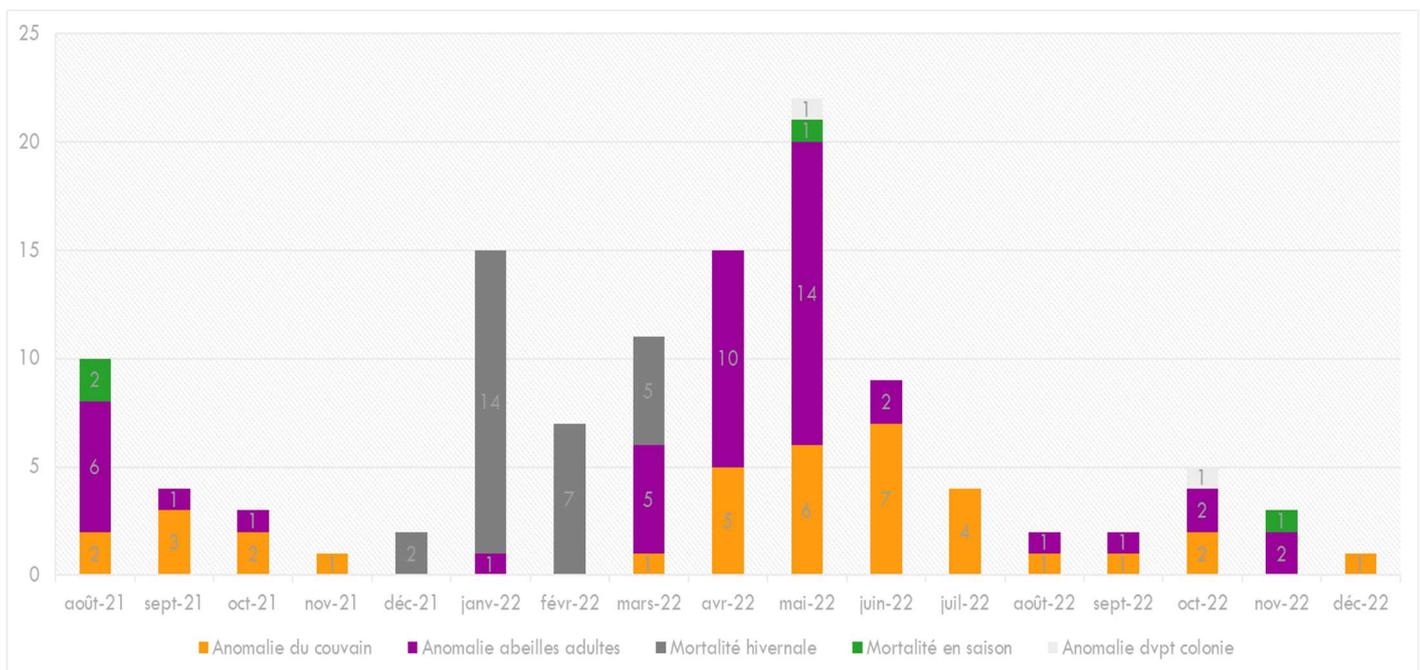
1. Bilan des déclarations

a. Motifs de déclarations et répartition temporelle

Entre le 1^{er} août 2021 et le 31 décembre 2022, 116 déclarations ont été enregistrées (96 sur l'année 2022 comme indiqué sur le graphe ci-dessus et 20 du 1^{er} août au 31 décembre 2021) : 102 chez des apiculteurs amateurs, 11 chez des pluriactifs (entre 50 et 199 colonies) et 3 chez des apiculteurs professionnels.

Les vétérinaires répartiteurs du guichet unique ont orienté 8 déclarations vers le dispositif de Mortalités Massives Aiguës MMA (toutes investiguées), 19 vers le dispositif de Maladies Réglementées (anciennement Danger Sanitaire de 1^{ère} catégorie, je n'ai pas eu de retour de 2 investigations) et 89 vers les dispositif Autres troubles, dont 44 ont fait l'objet d'une investigation.

Les motifs de déclaration sont : **46 cas d'anomalie d'abeilles adultes, 36 cas d'anomalie du couvain, 28 cas de mortalité hivernale, 4 cas de mortalité en saison et 2 cas d'anomalie de développement de la colonie.**



b. Participation des différents départements

Département	Nombre d'apiculteurs déclarés en 2021	Nombre d'apis avec déclaration à l'OMAA et % de déclarations ./ aux apiculteurs déclarés
22	935	15 (1,60 %)
29	1536	39 (2,54 %)
35	1014	33 (3,25 %)
56	1129	14 (1,24 %)

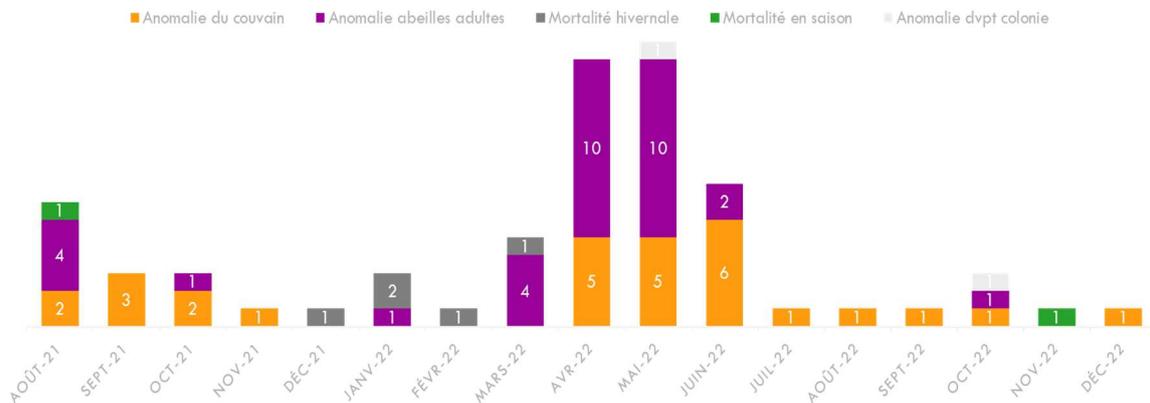
Le nombre d'apiculteurs déclarés en 2021 correspond au nombre d'apiculteurs ayant déclaré leurs colonies en fin d'année 2021 auprès de l'État.

Depuis la mise en place du dispositif, les **départements 22 et 56** font l'objet de moins de déclarations. **Nous souhaitons renforcer la communication auprès des apiculteurs de ces départements sur l'intérêt de l'OMAA.**

2. Bilan des investigations

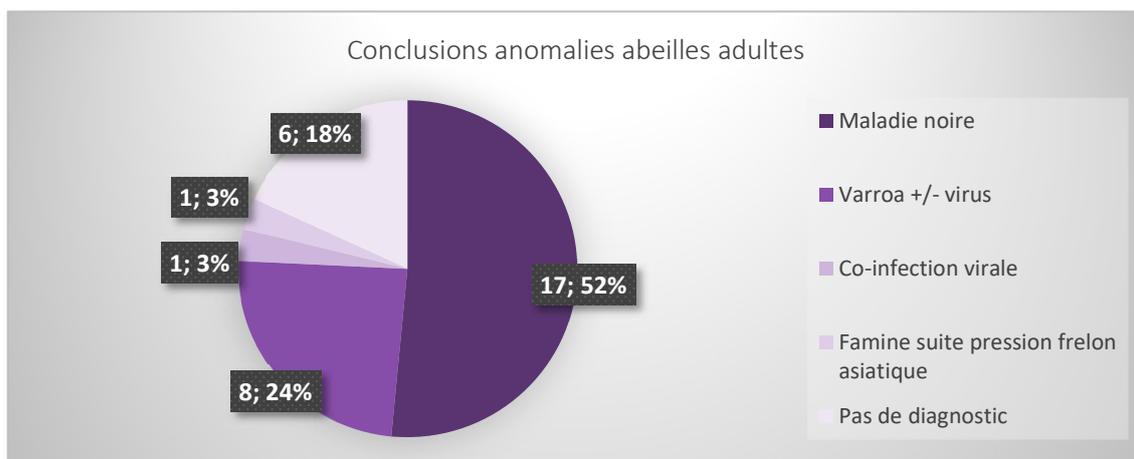
a. Motifs et répartition temporelle des déclarations

Sur les 116 déclarations enregistrées, **71 ont fait l'objet d'une investigation toutes voies confondues.**



Les motifs d'investigation sont : **33 cas d'anomalie d'abeilles adultes**, **29 cas d'anomalie du couvain**, **5 cas de mortalité hivernale**, **2 cas de mortalité en saison** et **2 cas d'anomalie du développement.**

b. Focus sur les 33 cas d'anomalie d'abeilles adultes

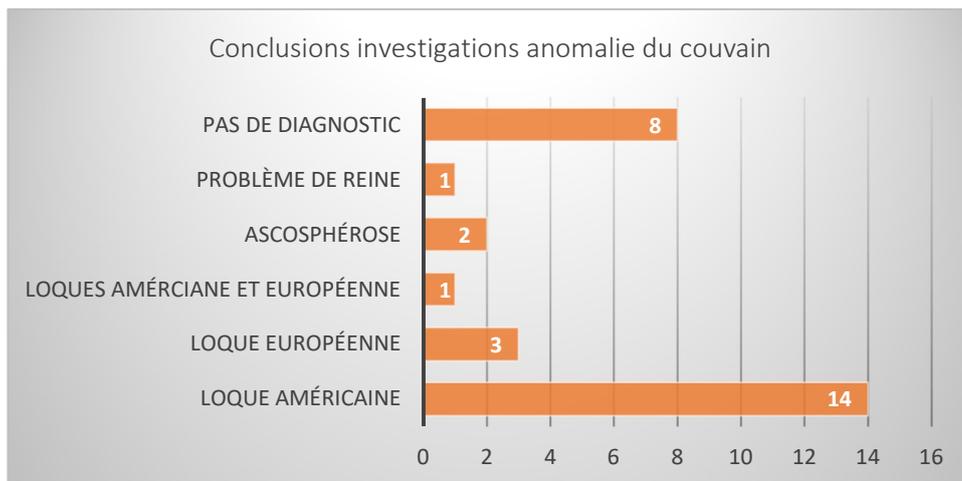


- La moitié des investigations concluent à une maladie noire.
- Les 8 cas de varroose sont des cas d'août 2021, janvier 2022 et mars 2022.
- Une investigation sans diagnostic concerne une disparition des butineuses : les féveroles étant uniques sources de butinage ; mais aucun traitement n'a été mis en évidence par l'enquête environnementale. Les autres ont donné lieu à des résultats d'analyses non significatifs ; ceci pouvant être dû à une déclaration ou un constat du trouble trop tardifs ou encore à un problème d'échantillonnage des abeilles.

Localisation des communes sur lesquelles un foyer de maladie noire a été diagnostiqué et date de constat du trouble :



c. Focus sur les 29 cas d'anomalie du couvain



Cette année, la loque américaine prédomine largement avec près de la moitié des investigations sur des anomalies de couvain.

Cartographie des **communes** sur lesquelles de la **loque américaine** a été détectée et nombre de ruchers atteints :



- 29 : Nombreux foyers sur Ouessant suite affaiblissement +++ par l'introduction de Varroa et **9 ruchers continentaux** dont 1 cas de mortalité hivernale (en violet).
- 56 : **Un foyer** déclaré et confirmé.
- 22 : Un cas avec destruction des cadres avant la visite, la confirmation ou non du diagnostic n'a donc pas pu être faite. Une suspicion infirmée.
- 35 : Une suspicion infirmée et 2 déclarations sans retour de la DDPP.

d. Autres investigations

- Mortalité hivernale : **Varroa était impliqué dans les 5 cas de mortalités hivernales**. De la loque américaine et une forte prédation par le Frelon asiatique associée à un défaut de préparation à l'hivernage s'ajoutent dans 2 cas.
- Anomalie de développement de la colonie : 1 cas de **forte prédation par le frelon asiatique** et 1 cas dû à de multiples **erreurs zootechniques** (ouverture insuffisante de la ruche pour laisser sortir la reine pour fécondation, refroidissement de la colonie en faisant des divisions en ruches sans utiliser des partitions par temps froid....)
- Mortalités en saison : 2 cas dus à des **échecs de remérage** suite à l'essaimage non détectés à temps par l'apiculteur.

Le Frelon asiatique a été très présent dans les ruchers pendant la fin de la saison apicole 2022 alors qu'il est peu présent dans les enregistrements par l'OMAA. Peut-être que son impact sera plus documenté lors du bilan des mortalités hivernales enregistrées en ce début de saison 2023.